

Le Tribunal suprême électoral de la Bolivie invalide la candidature d'Evo Morales au Sénat



La Paz, 21 février, (RHC).- Le Tribunal suprême électoral de la Bolivie a invalidé ce jeudi la candidature d'Evo Morales au Sénat. Le TSE a avancé que l'ex-président bolivien ne remplit pas l'obligation de résidence permanente dans le pays.

Evo Morales a dû quitter la Bolivie au mois de novembre sous la pression des forces armées.

«La décision du TSE «porte un coup à la démocratie. Ses membres savent que je remplis les conditions pour être candidat. L'objectif final est la proscription du MAS » a souligné Evo Morales dans un tweet faisant allusion à son parti le Mouvement vers le Socialisme.

Des élections générales doivent avoir lieu le 3 mai en Bolivie. Les derniers sondages donnent Luis Arce, ancien ministre de l'Économie sous le mandat d'Evo Morales, en tête des intentions de vote avec (31,6%), devant l'ex-chef de l'Etat centriste Carlos Mesa, (17,1%) et Jeanine Áñez, l'autoproclamée présidente par intérim (16,5%) dont la candidature est critiquée son rôle étant d'assurer la transition.

Sources : Prensa Latina et AFP

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/214964-le-tribunal-supreme-electoral-de-la-bolivie-invalida-la-candidature-devo-morales-au-senat>



Radio Habana Cuba